

# OBSERVATOIRE REGIONAL de l'économie agricole et agro-alimentaire

Economie agricole, forestière, agro-alimentaire et agro-industrielle  
P O I T O U - C H A R E N T E S

## LES ENJEUX DE LA QUALITE DES PRODUCTIONS AGRICOLES DU POITOU-CHARENTES

La crise de l'ESB a été un puissant révélateur des attentes des consommateurs qui réclament des garanties accrues sur l'origine et les modes de production des produits alimentaires. Loin de rester cantonnées aux seules associations de consommateurs, ces attentes sont largement relayées par les opérateurs des filières, et notamment par la grande distribution. Cette situation nouvelle a d'importantes conséquences sur le secteur agricole qui doit désormais compter avec des contraintes de plus en plus fortes sur le mode de production.

Face à ces enjeux, le Poitou-Charentes se doit de trouver une politique adaptée en prenant en compte les potentialités de son agriculture et de ses industries agro-alimentaires. C'est pourquoi une mission a-t-elle été confiée à l'Observatoire Régional de l'Economie Agricole et Agro-alimentaire, outil de l'Etat et de la Région, pour réaliser une étude afin de mesurer la place des nouveaux enjeux dans les différentes filières et proposer une stratégie régionale adaptée.

## QUALITE DES PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES : UNE DEMANDE EN EVOLUTION TRES RAPIDE

L'irruption brutale des produits se réclamant d'une exigence de « sain et naturel » va bien au delà d'un simple phénomène de mode consécutif à la crise de l'ESB. La traçabilité, la sécurité alimentaire, l'environnement constituent désormais le principal cheval de bataille de plusieurs enseignes de la grande distribution ; le développement spectaculaire des marques distributeurs et de la certification de conformité produit en témoigne.

Cette situation nouvelle oblige le secteur agricole à adapter ses stratégies. La qualité n'est en effet plus un enjeu réservé aux produits « de qualité ». Sous la menace d'une perte de marchés, elle s'impose progressivement dans une gamme de produits de plus en plus vaste, et contraint les producteurs agricoles à rentrer dans des démarches soumises à des cahiers des charges.

### UN CONTEXTE TRES FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES DEMARCHES

La crise de la vache folle a été un important révélateur des attentes des consommateurs qui réclament la garantie d'une alimentation « saine » et « naturelle » et d'un mode de production qui ne met en cause ni la sauvegarde de l'environnement, ni le bien-être animal.

Si ces demandes sont massivement relayées par la distribution et les filières agro-alimentaires c'est que leur satisfaction offre de nouvelles perspectives aux différents opérateurs.

#### ***Un besoin de normalisation des produits***

Les nouveaux modes de consommation, la montée en puissance de la grande distribution et les exigences de la transformation de masse réclament une normalisation accrue des produits à tous les stades de la transformation. Il s'agit non seulement de fournir un produit présentant les caractéristiques requises, il faut aussi pouvoir garantir la constance de l'approvisionnement, tant en quantité qu'en qualité et d'être en mesure de s'adapter face à des demandes nouvelles. Cette nécessaire maîtrise de l'approvisionnement se traduit par la multiplication des cahiers des charges produit et par la généralisation de l'assurance qualité, notamment des certifications ISO 9002, qui est devenue en peu d'années une quasi-obligation commerciale.

#### ***La grande distribution en panne de perspectives***

Après une phase de très forte croissance, les grandes surfaces ont fait le plein d'une clientèle demandeuse de produits « 1<sup>er</sup> prix », aussi cherchent-elles de nouveaux terrains de développe-

ment. C'est ainsi que, soucieuses d'attirer une clientèle plus exigeante, les grandes surfaces ont diversifié leur offre en multipliant les gammes de produits.

Cette politique connaît pourtant ses limites. Une enquête du CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) a en effet montré que les consommateurs ont de plus en plus de mal à choisir dans ce qui est souvent perçu comme un dédale de signes distinctifs : AOC, labels, produits fermiers... De plus, la multiplication des signes peut être un facteur de suspicion sur la garantie de « qualité supérieure » qu'ils sont censés apporter. Au total, le consommateur a tendance à faire plus confiance à la marque commerciale qu'au signe de qualité.

#### ***Le secteur agricole confronté au manque de débouchés***

La production agricole se heurte depuis au moins les années 80 à une saturation des marchés, qui contraint les exploitants à rechercher de nouvelles voies afin de maintenir ou d'augmenter la valeur ajoutée. La politique d'identification des produits (AOC, labels, mais également produits régionaux et produits fermiers), qui constitue une réponse, montre pourtant ses limites. Il en résulte une concurrence accrue, non seulement entre organismes économiques mais également entre les bassins de production, ce qui incite les différents opérateurs à rechercher et les collectivités locales à appuyer des démarches nouvelles pour gagner des parts de marché.

## UN BOULEVERSEMENT DES STRATEGIES DE L'ENSEMBLE DES OPERATEURS DES FILIERES AGRO-ALIMENTAIRES

### Une accélération de la stratégie des marques distributeurs

La grande distribution a vu dans les nouvelles attentes des consommateurs un moyen de fédérer leur communication autour de l'image du produit « sain et naturel », qui est devenue un des fers de lance du développement des marques distributeurs. Cette stratégie est désormais suivie par le commerce de détail, la restauration hors foyer et la transformation.

### Multiplication des exigences au niveau de la production agricole

Face à la crise de la vache folle, les interprofessions bovines nationale et régionales se sont largement impliquées dans la mise en place de dispositifs permettant de garantir le mode de production et la traçabilité. Il s'agissait autant de regagner la confiance des consommateurs que de défendre les différents bassins de production. Première touchée, la viande bovine est depuis suivie par les autres secteurs de production qui mettent en place des démarches du même type.

Ces nouvelles démarches induisent des bouleversements importants au niveau de la production agricole, qui est désormais soumise à des règles de plus en plus fortes. Ainsi, en production laitière, les contraintes peuvent porter sur l'alimentation, les actes vétérinaires, la conduite des troupeaux (périodes de mise à l'herbe notamment), les conditions d'élevage et le transport, le respect de l'environnement... Dans l'avenir, l'emploi et le maintien du milieu rural, constitueront sans doute également des arguments commerciaux.

Le respect de ces nouveaux critères impose la mise en place de cahiers des charges et un contrôle qui, dans l'idéal, devrait être effectué par un organisme indépendant. Dans les faits, au moins quatre possibilités sont actuellement explorées :

1. le producteur s'engage sur une « charte » sans que lui soit imposé un contrôle ;
2. le producteur respecte un cahier des charges de type « interprofessionnel », mais non soumis au contrôle d'un organisme certificateur ;

3. le producteur s'engage sur un cahier des charges soumis au contrôle d'un organisme certificateur ;

4. le producteur livre dans une zone AOC.

### Bouleversement du paysage des signes de qualité

La multiplication des marques distributeur explique en grande partie le très rapide développement de la certification de conformité produit, dont le chiffre d'affaire est désormais double de celui des produits sous label.

De même, observe-t-on une progression rapide de l'agriculture biologique, qui bénéficie d'une demande très soutenue renforcée par un positionnement très fort de certains distributeurs, qui ont fait de ce type de production le fer de lance de leur gamme de produits « sains et naturels ». Le développement de l'agriculture biologique se heurte cependant à une offre française insuffisante.

Il ne faut pas non plus négliger les productions sous label, les seules soumises à une obligation de « qualité supérieure ». Elles constituent de ce fait souvent un indispensable produit d'appel dans les rayons des supermarchés. Leur croissance est régulière, mais il semble pourtant que les perspectives de développement sont beaucoup moins importantes que celles de la certification de conformité produit.

Enfin, les productions sous AOC, connaissent une croissance faible. Elles sont également en partie remises en cause car les produits sous AOC ne requièrent pas de certification et de contrôle par un

#### CHIFFRE D'AFFAIRES A LA PREMIERE COMMERCIALISATION DES SIGNES OFFICIELS DE QUALITE EN FRANCE

	Chiffre d'affaires en 1997 (milliards de F)	Evolution 1996 / 1997	Source
AOC : vins	<b>84</b>	<b>+3 %<sup>1</sup></b>	INAO
AOC : fromages	<b>10,5</b>	<b>+2 %<sup>2</sup></b>	INAO
labels	<b>6,3</b>	<b>+7 %</b>	Cerqua
certification de conformité produit	<b>12,4</b>	<b>+65 %</b>	Cepral
Agriculture biologique (estimation)	<b>3,8</b>	<b>+20 %</b>	INRA-IREQUA

<sup>1</sup> en volume

<sup>2</sup> en tonnage, fromages de vache uniquement

organisme tiers indépendant ; c'est pourquoi, les cahiers des charges de certains produits AOC évo-

lument pour mieux intégrer l'aspect « mode de production ».

## COMMENT FINANCER LES NOUVELLES DEMARCHES ?

L'explosion des nouvelles démarches qualité, pose une importante question de financement tant de la certification en elle-même que du coût induit par les adaptations nécessaires de l'exploitation à de nouvelles contraintes.

### Peut-on attendre une meilleure valorisation du produit ?

Tant la sécurité alimentaire que le respect de l'environnement ou du bien-être animal sont considérés comme dus aux consommateurs. Aussi, les distributeurs estiment-ils difficile de proposer un prix de vente supérieur sur la base de cette seule garantie. Il en sera d'autant plus vrai que les produits offrant ces garanties occuperont une part importante du marché, voire sa quasi-totalité. L'agriculteur ne peut donc s'attendre à une rémunération systématique de l'effort que représente son adhésion à un cahier des charges, tant du point de vue de l'adaptation du système de production (aliments, intrants, bâtiments...), que du temps de travail investi (notamment pour tenir un enregistrement des différents actes vétérinaires, ou des traitements).

### Vers une « qualification » des exploitations ?

La mise en place de cahiers des charges au niveau de l'exploitation, associée à une exigence de traçabilité, impose un contrôle par un organisme tiers. Au niveau de la transformation, cette tâche est assurée par un organisme certificateur ; étendre ce dispositif aux exploitations agricoles entraînerait des surcoûts peu envisageables. Aussi, est-il prévu que ce contrôle ne soit pas effectué par l'organisme certificateur lui-même, mais par une structure intermédiaire habilitée, appelée organisme de référencement, qui peut par exemple être un groupement de producteurs, ou un organisme technique.

La généralisation des cahiers des charges à des filières de plus en plus nombreuses conduit à s'interroger sur l'hypothèse d'une « qualification » globale des exploitations. Cette procédure permettrait de garantir aux industriels et aux distributeurs la conformité de l'exploitation vis-à-vis des critères que l'on retrouve systématiquement dans les cahiers des charges des produits certifiés. Ainsi les productions bovines, de lait et de viande bénéficient désormais d'une base de qualification commune.

### La « qualification des élevages »

La filière viande bovine française bénéficie désormais d'une « base commune aux référentiels de certification des produits viande qui impliquent les élevages de bovins ». Cette base constitue un socle pour les cahiers des charges des produits viande bovine certifiés (label et certification de conformité produit) ; elle comprend des règles concernant l'identification, la prophylaxie, l'alimentation l'hygiène et le bien être des animaux, ainsi que l'environnement et l'accès à l'élevage.

La totalité des exploitations impliquées dans les démarches de certification devra être en conformité avec ce référentiel d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Les exploitations qui ne sont pas concernées par ces démarches peuvent néanmoins adhérer à un « guide des bonnes pratiques » qui engage les éleveurs à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour être en conformité avec le référentiel cité ci-dessus. Enfin, la filière laitière bovine met également en place un référentiel, inspiré de celui concernant les produits viande, qui comprend des règles spécifiques à la conduite des troupeaux laitiers.

En Poitou-Charentes, les professionnels de la filière bovine ont engagé une démarche qualité fédératrice, qui s'appuie sur un cahier des charges régional minimum, à partir duquel s'articulent les démarches en cours. Parallèlement, un programme d'accompagnement est construit avec les partenaires de la filière ; il comprend :

- le soutien à la mise en place du cahier des charges et la participation au coût de certification
- la prise en compte d'un soutien particuliers à l'agriculture biologique
- le soutien à l'export de jeunes bovins mâles
- la promotion générique de la « qualité Poitou-Charentes » et du logo régional.

## LE POITOU-CHARENTES FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX

### VERS UN POSITIONNEMENT SUR UN SEGMENT DE MARCHÉ EN FORTE CROISSANCE

1. le potentiel de croissance des productions sous AOC et label existe en Poitou-Charentes, mais il est limité,
2. le Poitou-Charentes subit la concurrence de régions présentant des avantages comparatifs pour la production de denrées à bas prix.
3. En revanche, **la région bénéficie d'une position favorable sur un marché de type intermédiaire, en très forte croissance, destiné en priorité aux grandes et moyennes surfaces**

Il s'agit pour l'essentiel de productions de gamme moyenne, soumises à un cahier des charges allant jusqu'au mode de production.

Sont concernés en premier lieu les produits sous marques distributeurs, dont la part de marché est en très forte croissance et les produits sous marque commerciale. En effet, la marque reste le principal critère d'appréciation de la qualité auprès des consommateurs<sup>3</sup>. Nombre de ces marques, particulièrement les marques distributeurs bénéficient désormais de la certification de conformité produit, un signe de qualité qui connaît un développement spectaculaire aujourd'hui.

Le courant du produit « sain et naturel » s'exprime également à travers le développement du marché des produits issus de l'agriculture biologique, à tel point que l'offre ne suit pas la demande.

Enfin, il est important de signaler que ces nouveaux enjeux vis-à-vis de la qualité concernent en

premier lieu les productions sous AOC et label. Or, il apparaît que certaines AOC du Poitou-Charentes ne peuvent actuellement apporter de garanties sur les conditions de production. Il convient donc de réfléchir sur l'évolution des cahiers des charges et leur contrôle par un organisme indépendant.

### UNE POLITIQUE DE NIVEAU REGIONAL

Nombre d'opérateurs des différentes filières du Poitou-Charentes sont d'ores et déjà impliqués dans des démarches visant à répondre aux nouvelles attentes en matière de qualité ; il s'agit pour eux de conquérir, ou, au minimum, de ne pas perdre des parts de marché. Il apparaît pourtant que de telles politiques sont suivies par un grand nombre d'opérateurs français, voire européens. Aussi, bien qu'en très forte croissance, le marché des productions de gamme intermédiaire est très fortement concurrentiel, ce d'autant plus que beaucoup de régions françaises s'y sont déjà positionnées. Il convient donc de mettre en place une politique forte capable d'impulser une dynamique régionale.

Loin de se substituer aux actions en cours dans les différentes filières, cette politique viserait à apporter un appui méthodologique et logistique, tout en permettant de rendre cohérentes les actions entre-elles. Cette politique devra concerner l'ensemble des produits, qu'ils bénéficient d'un signe officiel de qualité ou non ; elle trouvera cependant un terrain particulièrement favorable dans le développement de la certification de conformité produit. Enfin, le secteur de l'agriculture biologique ne devra pas être négligé.

### UNE MARQUE REGIONALE ?

Une politique de niveau régional ne s'accompagnera pas obligatoirement d'une promotion des produits régionaux basée sur une marque régionale fédératrice. En effet :

- La région Poitou-Charentes ne bénéficie pas d'une image forte auprès des consommateurs
- Les contraintes légales (concernant notamment les IGP) sont particulièrement importantes et limitent la mise en place

Un logo fédérateur (qu'il comporte la mention « Poitou-Charentes » ou non) ne trouverait en fait une place que s'il permettait de garantir, non seulement la provenance, mais le respect de critères sur les conditions de production, la traçabilité ou même le respect de l'environnement. Une telle démarche pourrait prendre pour cible la grande distribution, le commerce de détail et la restauration hors foyer.

Cependant, on ne saurait se satisfaire d'un cahier des charges unique pour toutes les filières. L'expérience prouve que les distributeurs cherchent de plus en plus à imposer leurs propres critères. Dans ce contexte, la marque régionale aurait pour fonction de fédérer des démarches distinctes, et éventuellement d'imposer un cahier des charges minimum

<sup>3</sup> Enquête du CREDOC, juin 1997

## LES MOYENS D'UNE POLITIQUE REGIONALE

La mise en œuvre d'une politique régionale pour répondre aux nouveaux enjeux de la qualité impose la présence d'un certain nombre de moyens, dont une partie est dorénavant déjà en place.

### UNE INSTANCE DE CONCERTATION

Compte-tenu de l'importance croissante de l'aval des filières de production et de la grande distribution, il est important que les politiques en matière de qualité soient élaborées en concertation avec l'ensemble des partenaires.

Le rôle de ces instances de concertation serait de dégager les principaux enjeux de la qualité au sein de chacune des filières, de proposer une stratégie de niveau régional et de définir les actions à mettre en œuvre. Dans la mesure du possible ces instances s'appuieraient sur les interprofessions existantes.

### DES INCITATIONS FINANCIERES

Les projets répondant aux priorités définies au sein des instances de concertation pourraient prétendre à un appui financier ; Ils seraient sélectionnés par un comité spécifique, qui les soumettrait ensuite aux instances financières. Le travail de ce comité serait préparé et suivi par un chargé de mission.

Un répertoire des projets en cours d'instruction et des projets opérationnels contribuerait à une bonne cohérence des actions entre-elles.

### UN DISPOSITIF D'APPUI

#### Appui aux démarches de « certification » des conditions de production

Un dispositif spécifique appuierait les opérateurs des différentes filières dans la mise en place de dispositifs permettant de certifier les conditions de production :

- appui à la rédaction et à la négociation des cahiers des charges,
- appui à la mise en place de dispositifs de contrôle du mode de production.

#### Aide à la mise en place de schémas de traçabilité

Le contrôle des conditions de production implique une traçabilité des produits tout au long de la filière. La mise en place de schémas de traçabilité pose des problèmes d'organisation importants qui requièrent l'intervention d'un expert, qui pourrait également être chargé de la formation des opérateurs dans les filières.

#### Appui aux organismes de développement agricole

Les Chambres d'agriculture, les organismes économiques et plus généralement toutes les structures assurant un conseil technique ou économique doivent être mobilisées pour sensibiliser l'agriculteur aux nouveaux enjeux et l'accompagner. A cette fin, les personnes concernées devront bénéficier d'une formation spécifique. De même, il est important que les conseillers disposent de références technico-économiques pour conduire un travail avec les producteurs.

#### Une cellule de veille

Une cellule pourrait être chargée de rassembler et diffuser :

- l'information stratégique nécessaire pour suivre l'évolution des enjeux à l'intérieur de chacune des filières,
- l'information juridique nécessaire à la mise en place des démarches qualité,
- les données permettant d'apprécier la pénétration des différentes démarches « qualité », tant au niveau de la production que de la transformation.